

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 376/2022

ETABLISSEMENT DES TECHNICIENS SPECIALISES DU CONGO

Après avoir reçu le contrat du marché n°220/811/CAB/PROGOU/S.UB/JCMGB/2022, conclu avec la Province du Sud-Ubangi, pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard quatre millions sept cent cinquante-quatre mille quatre cent soixante-cinq (CDF 1.004.754.465) et confirmé le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais sept millions trente-trois mille deux cent quatre-vingt-un, vingt-six centimes (CDF 7.033.281,26).

Fait à Kinshasa, le 13/12/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Pour le Directeur Général ai en mission

KALIKAT KALEMBE Benoit

Directeur Général Adjoint ai